

25.11.2024 - 11:15 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Hausses de salaire dans le secteur principal de la construction pour 2025 et garantie de la retraite anticipée

Zurich (ots) -

Les parties contractantes de la Convention nationale (CN) pour le secteur principal de la construction en Suisse ont convenu d'une augmentation générale des salaires de 1,4% pour 2025. Cette hausse des salaires fait partie d'un train de mesures d'assainissement pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction. Étant donné que la génération du baby-boom prendra sa retraite dans les années qui viennent, les prestations doivent être réduites afin de garantir les rentes. Avec une hausse des cotisations patronales de 0,5% supplémentaire, les entrepreneurs de la construction soulignent leur engagement social et leur attachement à la retraite anticipée. Ils financeront désormais celle-ci par des cotisations de 6% du salaire au total, contre 2,25% liés au salaire pour les contributions des employé/es.

Le 5 novembre, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) et les syndicats Unia et Syna se sont accordés sur un résultat de négociation. Ce résultat a été approuvé par les délégués de la SSE le 8 novembre, suivis de ceux de Syna le 9 novembre et d'Unia le 23 novembre.

Le résultat de négociation s'applique à l'ensemble des entreprises assujetties à la Convention nationale ainsi qu'à environ 70 000 ouvriers et ouvrières de la construction et englobe les points suivants:

- Les salaires effectifs et minimaux sont augmentés de 1,4% au 1er janvier 2025 de manière générale.
- La contribution de l'employeur au financement de la retraite anticipée est augmentée de 0,5% et passe à un total de 6%.
- Du côté des prestations, les contributions à la compensation des bonifications de vieillesse LPP sont supprimées, le droit à une rente complète est accordé après 20 années de cotisations au lieu de 15, et les incitations à continuer à travailler après 60 ans sont renforcées.
- Le délai de résiliation de la convention collective de travail pour la retraite anticipée passe de 5 à 10 ans.
- Si, contrairement aux prévisions, de nouvelles mesures d'assainissement s'avéraient nécessaires à l'avenir, elles seraient prises en charge par les travailleurs et travailleuses sous la forme de hausses des cotisations ou d'ajustements des prestations.

Un résultat de négociation équitable approuvé à la majorité par toutes les parties contractantes

Le présent résultat de négociation a été obtenu dans un esprit de conciliation entre les différentes parties contractantes. Il a cependant soulevé des contestations chez chacune d'entre elles. Mais après des débats approfondis, le résultat a été approuvé à la majorité par les différents partenaires de négociation. Les parties contractantes sont convaincues d'avoir trouvé une solution satisfaisante pour les entreprises, les travailleurs et travailleuses ainsi que l'ensemble de la branche.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable de la communication SSE, tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Pascal Gysel, porte-parole SSE, tél. 058 360 77 06, pascal.gysel@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100926149> abgerufen werden.